



UN NOUVEAU MINISTRE POUR L'ASSURANCE EMPLOI

Le ministre change mais les problèmes demeurent ! Suite à la nomination de M. Randy Boissonneault au poste de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles, les membres de l'Alliance interprovinciale pour l'assurance-emploi se sont mobilisés pour lui rappeler les promesses de son gouvernement et l'urgence d'une réforme de l'assurance-emploi.

[Lire l'article ici](#)



Un Tintamarre à Caraquet pour se faire entendre!

Samedi 15 juillet, des membres d'Action-Chômage Côte-Nord et des représentants des travailleurs et travailleuses de la CSN et la FTQ étaient présents à Caraquet, NB, pour participer à un Tintamarre en soutien aux travailleurs des industries saisonnières.

L'organisateur, Aide et Soutien aux Travailleuses et Travailleurs des Secteurs Saisonniers (ASTS Inc.), demande au gouvernement une mesure d'urgence pour soutenir les personnes travaillant dans l'industrie saisonnière, dans l'attente d'une réforme en profondeur de l'assurance-emploi. À cause des règles injustes de l'assurance-emploi, les travailleuses et travailleurs des industries saisonnières sont de plus en plus précarisés. Cette année s'annonce encore pire que les précédentes. Les importants incendies qui ont ravagé l'est du pays ont empêché de nombreuses personnes d'aller travailler. Les aléas climatiques et la réglementation toujours plus dure ont aussi un impact fort sur plusieurs secteurs intrinsèquement saisonniers, notamment la poissonnerie, la sylviculture ou encore la production de tourbe.

PIERRE LALIBERTÉ RECUEILLE DES TÉMOIGNAGES ALARMANTS

À l'initiative d'Action-Chômage Côte-Nord, Mr Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses à la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC), est venu rencontrer des travailleurs et employeurs de la région ce mercredi 20 septembre, à Essipit, Haute-Côte-Nord. Une vingtaine d'employeurs et de travailleurs de l'industrie saisonnière étaient présents pour parler de leur découragement et de leur angoisse. Et le constat est alarmant.

Résumé de la rencontre



Action-Chômage Côte-Nord a ainsi joint sa voix aux 19 autres organismes qui composent l'Alliance interprovinciale pour l'Assurance-emploi afin de réclamer une mesure urgente pour soutenir les indispensables employés des secteurs saisonniers. L'heure est à l'action, et nous resterons mobilisés tant et aussi longtemps qu'une réforme de l'assurance-emploi, bénéfique à tous les travailleurs et travailleuses des industries saisonnières, ne sera pas adoptée!

En savoir plus sur cette journée de mobilisation

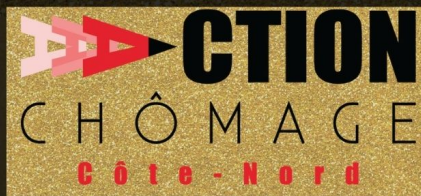


Semaine des chômeurs et des chômeuses

Du 30 octobre au 5 novembre 2023, le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi ([MASSE](#)) organise la semaine annuelle des chômeurs et chômeuses. L'Alliance Interprovinciale se joint à cette semaine d'action et d'information en organisant des mobilisations un peu partout dans l'Est du Canada. Action-Chômage Côte-Nord sera au rendez-vous!

Soutenez-nous en suivant nos médias sociaux et partageant nos publications!

RAPPEL: plus que quelques heures pour s'inscrire à l'événement de cet automne 



VIENS CÉLÉBRER AVEC NOUS NOS

20 ans

BOUCHÉES COCKTAIL, SERVICE DE BAR,
CHANSONNIER ET PRIX DE PRÉSENCE

Le vendredi 3 novembre | De 4 à 7
Salle municipale L'Accueil
456 rue Principale,
Portneuf-sur-mer

ENTRÉE GRATUITE
INSCRIPTION AUPRÈS DE LINE SIROIS:
INFO@ACTIONCHOMAGECN.COM OU 581 323 1100



CADEAU SOUVENIR AUX PREMIERS INSCRIS!



Action-Chômage Côte-Nord vous a aidé?

**Votre témoignage est
important pour nous !**

Écrivez-nous pour
raconter comment
notre organisme
vous a apporté de
l'aide.

Votre témoignage
restera **anonyme**
si vous le souhaitez



Merci à nos
commanditaires!



CHENIL DE LA
FERME 5 ÉTOILES



SIPANCRACE
MICROBRASSERIE



Taux de chômage et prestation

Vous venez de perdre votre emploi, êtes-vous admissible aux prestations de l'assurance-emploi et à combien de semaines pouvez-vous avoir droit?

Pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2023

Région économique Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord

Taux de chômage régional – 4.4 %

Nombre d'heures assurables requises : 700

Nombre minimum de semaines de prestations régulières payables : 14

Nombre maximum de semaines de prestations régulières payables : 36

Nombre de meilleures semaines requises pour le calcul du taux de prestations : 22

Région économique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-Minganie-Basse-Côte-Nord

Taux de chômage régional – 9.8 %

Nombre d'heures assurables requises : 560

Nombre minimum de semaines de prestations régulières payables : 20

Nombre maximum de semaines de prestations régulières payables : 44

Nombre de meilleures semaines requises pour le calcul du taux de prestations : 18

Comment calculer vos prestations?

Dans le tableau ci-dessous, prenez la colonne qui correspond au taux de chômage de votre région et trouvez la ligne qui correspond au nombre d'heures assurables que vous cumulez (cliquer sur l'image pour agrandir)

[Plus d'informations sur les demandes](#)

Nombre d'heures d'emploi assurable dans la période de référence	6 % et moins	Plus de 6 %	Plus de 7 %	Plus de 8 %	Plus de 9 %	Plus de 10 %	Plus de 11 %	Plus de 12 %	Plus de 13 %	Plus de 14 %	Plus de 15 %	Plus de 16 %
		mais au plus 7 %	mais au plus 8 %	mais au plus 9 %	mais au plus 10 %	mais au plus 11 %	mais au plus 12 %	mais au plus 13 %	mais au plus 14 %	mais au plus 15 %	mais au plus 16 %	
420-454	0	0	0	0	0	0	0	0	26	28	30	32
455-489	0	0	0	0	0	0	0	24	26	28	30	32
490-524	0	0	0	0	0	23	25	27	29	31	33	
525-559	0	0	0	0	21	23	25	27	29	31	33	
560-594	0	0	0	20	22	24	26	28	30	32	34	
595-629	0	0	18	20	22	24	26	28	30	32	34	
630-664	0	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	
665-699	0	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35
700-734	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36
735-769	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36
770-804	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
805-839	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
840-874	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38
875-909	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38
910-944	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39
945-979	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39
980-1014	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40
1015-1049	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40
1050-1084	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
1085-1119	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
1120-1154	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42

Nombre d'heures d'emploi assurable dans la période de référence	6 % et moins	Plus de 6 %	Plus de 7 %	Plus de 8 %	Plus de 9 %	Plus de 10 %	Plus de 11 %	Plus de 12 %	Plus de 13 %	Plus de 14 %	Plus de 15 %	Plus de 16 %
		mais au plus 7 %	mais au plus 8 %	mais au plus 9 %	mais au plus 10 %	mais au plus 11 %	mais au plus 12 %	mais au plus 13 %	mais au plus 14 %	mais au plus 15 %	mais au plus 16 %	
1155-1189	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42
1190-1224	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43
1225-1259	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43
1260-1294	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
1295-1329	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
1330-1364	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45
1365-1399	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45
1400-1434	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46
1435-1469	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47
1470-1504	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48
1505-1539	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49
1540-1574	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50
1575-1609	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	51
1610-1644	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52
1645-1679	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	51	53
1680-1714	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54
1715-1749	33	35	37	39	41	43	45	47	49	51	53	55
1750-1784	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56
1785-1819	35	37	39	41	43	45	47	49	51	53	55	57
1820-	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58

À noter: Si vous êtes un travailleur de l'industrie saisonnière résidant dans une des régions économiques listées ci-dessus et que votre demande d'assurance-emploi commence entre le 26 septembre 2021 et le 26 octobre 2024, vous êtes peut-être admissible à recevoir jusqu'à 5 semaines de prestations régulières supplémentaires.

Pour savoir si cette situation s'applique à votre cas, suivez ce lien

Action-Chômage Côte-Nord a pour mission la défense et le respect des droits des travailleurs et travailleuses sans emploi de la Côte-Nord. Nous sommes votre référence régionale pour toute questions concernant l'assurance-emploi.

N'hésitez pas à nous contacter,

Nous sommes là pour vous aider!



info@actionchomagecn.com

Tel: 581-323-1100



Copyright (C) 2024 Action-Chômage Côte-Nord. All rights reserved.

Our mailing address is:

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)

